



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 42
No.:

DIFFUSION: EMBARGO JUSQU'À 20:00
RELEASE: LE 23 MARS 1982

PARTICIPATION DU MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
L'HON. PIERRE DE BANE
A UN DINER-CAUSERIE A L'INSTITUT CANADIEN DES
AFFAIRES INTERNATIONALES, MONCTON - 23 MARS 82
SUR LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE

En réponse à l'invitation de l'Institut canadien des affaires internationales, section de Moncton, l'honorable Pierre De Bané, ministre des Relations extérieures, a prononcé, à Moncton, le 23 mars, un important discours sur "Le Canada et la Francophonie".

"Tout comme le Commonwealth, la francophonie", de préciser le ministre, "est l'affaire de tous les Canadiens, même si les francophones sont tout naturellement les plus concernés". A cet égard, le ministre a souligné avec satisfaction la contribution des francophones du Nouveau-Brunswick et de leur gouvernement aux nombreuses activités internationales, tant privées que gouvernementales, de la francophonie qui est "ouverture sur l'autre francophone, solidarité avec ce monde extérieur francophone, partage et entraide par nos programmes de coopération".

Il importait, déclara le ministre, que la politique étrangère du Canada portât la marque de sa composante française et c'est pourquoi le gouvernement fédéral, après les indépendances des années '60, a mis sur pied un programme de coopération pour le développement en Afrique francophone de même qualité et de même importance que celui en Afrique du Commonwealth. En plus de cet important programme d'aide, le gouvernement canadien s'emploie de plus en plus à développer avec ces pays tant francophones qu'anglophones les échanges commerciaux.

"L'élément francophone de la politique extérieure du Canada, a poursuivi le ministre, trouve son expression dans le rôle joué par le gouvernement fédéral dans la création à Niamey, en 1970, de l'Agence de Coopération culturelle et technique, vouée au développement des échanges entre pays francophones, du dialogue des cultures et des rapports humains dans ses aspects culturels et techniques. D'ailleurs, le gouvernement fédéral ne s'est pas réservé l'exclusivité de la participation canadienne à la francophonie. Au contraire, il a associé à son action francophone internationale d'autres gouvernements provinciaux, en particulier le Québec et le Nouveau-Brunswick qui bénéficient du statut de gouvernement participant au sein de la délégation canadienne à l'Agence".

"Ce statut élaboré par le gouvernement canadien est absolument unique en son genre, a précisé le ministre. Des modalités semblables n'existent nulle part ailleurs dans le monde, en vertu desquelles le gouvernement fédéral accorde à un gouvernement d'une des provinces ou d'un des Etats fédérés ou provinciaux un statut de gouvernement participant pour son propre compte au sein d'une organisation internationale ou régionale. Cela n'existe nulle part ailleurs dans le monde et, à mon avis, c'est là le plus bel exemple de la souplesse du gouvernement fédéral dans la mesure où il est possible de permettre aux gouvernements provinciaux dans les domaines qui relèvent de leur propre juridiction et qui sont compatibles avec la politique étrangère du Canada de participer de plein pied dans les organisations internationales".

"Le Canada partage avec les pays francophones un terrain propice à l'entente et à la coopération. Dans un monde divisé entre riches et pauvres, entre pays industrialisés et pays en développement, notre pays, de conclure M. De Bané, est bien placé pour contribuer au rapprochement des uns et des autres et à la définition de moyens propres à créer l'harmonie et la détente. A cet égard, le Commonwealth et la francophonie sont les instruments dynamiques et précieux au service de notre politique extérieure".